



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

La méthanisation agricole

Metz, le 2 juillet 2018

La méthanisation agricole, une des filières de production de biogaz

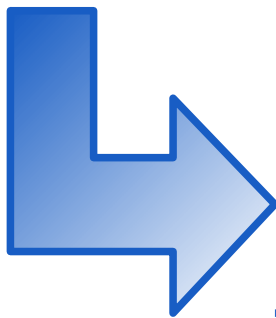
Plusieurs filières de production de biogaz :

- Captation du biogaz fatal de décharge (ISDND)
- Valorisation énergétique spécifique de la part organique des ordures ménagères (OM) 
- Valorisation énergétique : 
 - des boues de stations d'épuration (STEP)
 - des boues et effluents industriels (IAA, papeteries,...)
- **Méthanisation agricole** 
- **Méthanisation territoriale / centralisée** 

→ **Les matières agricoles = près de 90 % du gisement maximal global mobilisable à 2030 pour la méthanisation (ADEME, 2013)**

La méthanisation agricole, une activité reconnue comme agricole

- plus de 50 % des matières méthanisées proviennent d'exploitations agricoles ;
 - **et** plus de 50 % du capital de l'installation est détenu par des agriculteurs.
- = activité agricole (articles L.311-1 et D.311-18 du code rural et de la pêche maritime)



- construction possible en zone agricole (sous conditions)
- revenus considérés comme agricoles (article 63 du Code général des impôts)
- exonération permanente de :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (14° de l'article 1382 du CGI + BOFIP)
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) (5° du I de l'article 1451 du CGI + BOFIP)

La méthanisation agricole et ses spécificités

Distinction par rapport aux autres filières d'énergie renouvelables liée à :

- **la localisation :**
les exploitations agricoles sont éloignées des réseaux d'électricité ou de gaz, d'où des coûts de raccordement aux réseaux plus élevés ;
- **la nouveauté :**
les équipements industriels ne sont pas standardisés donc coûtent plus cher, par rapport aux autres filières d'énergies renouvelables plus « matures » (+ pas encore d'économies d'échelle);
- **le portage :**
les agriculteurs disposent de peu de fonds propres et les conditions des prêts qui leur sont accordés leur font payer le risque financier perçu.

Des mesures de soutien spécifiques

- **exonérations de fiscalité locale**
(au même titre que les autres activités agricoles) ;
- **prise en charge d'une partie des coûts de raccordement**
aux réseaux par les gestionnaires de réseaux (arrêté du 30 nov 2017) ;
- **garanties de prêts** proposées par BPI France ;
- **« prime aux effluents d'élevage »** intégrée aux tarifs d'achat de l'électricité produite par la méthanisation
- **Fonds de prêts** - le Grand Plan d'Investissement : 100M€ pour la méthanisation
 - **Objectif** : soutenir la filière pour qu'elle puisse atteindre sa maturité technologique et économique

Un « modèle français » de la méthanisation

- Basé sur une approche de **valorisation des matières organiques résiduelles**
- Avec un encadrement réglementaire de l'utilisation des cultures pour la production d'énergie par la méthanisation ([décret n°2016-929 du 07 juillet 2016](#)) ;
- Et qui ambitionne de faire de la méthanisation agricole :
 - un complément de revenu pour les exploitations,
 - en valorisant l'azote organique des effluents d'élevage,
 - et en développant les énergies renouvelables,

dans une perspective : - d'**agriculture agroécologique et durable**,
- et de **transition énergétique et écologique**.



Différent du modèle allemand où utilisation massive de cultures énergétiques dédiées (maïs et sorgho) soit :

75 % de la production énergétique des installations, 1,157 Mha (6,9 % de la SAU).

La méthanisation agricole s'inscrit dans les objectifs de plusieurs politiques...

- La politique **déchets** :
 - valorisation des déchets organiques
 - réduction de mise en décharge de matière organique
- La politique **énergétique** :
 - production d'une énergie renouvelable non intermittente
 - valorisable en électricité, chaleur, biométhane ou carburant
- La politique **climat** :
 - captation du méthane issu de la décomposition des déchets organiques
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La politique **agricole** :
 - participation à une démarche agro-écologique, par le respect de l'équilibre de la fertilisation et la réduction globale du recours aux intrants

... dont la

« Stratégie Nationale de la Bioéconomie »

La bioéconomie, c'est l'**économie de la photosynthèse**, et plus largement du vivant.

Elle englobe l'ensemble des activités de production et de transformation de la **biomasse** (forestière, agricole, aquacole)

à des fins de production :

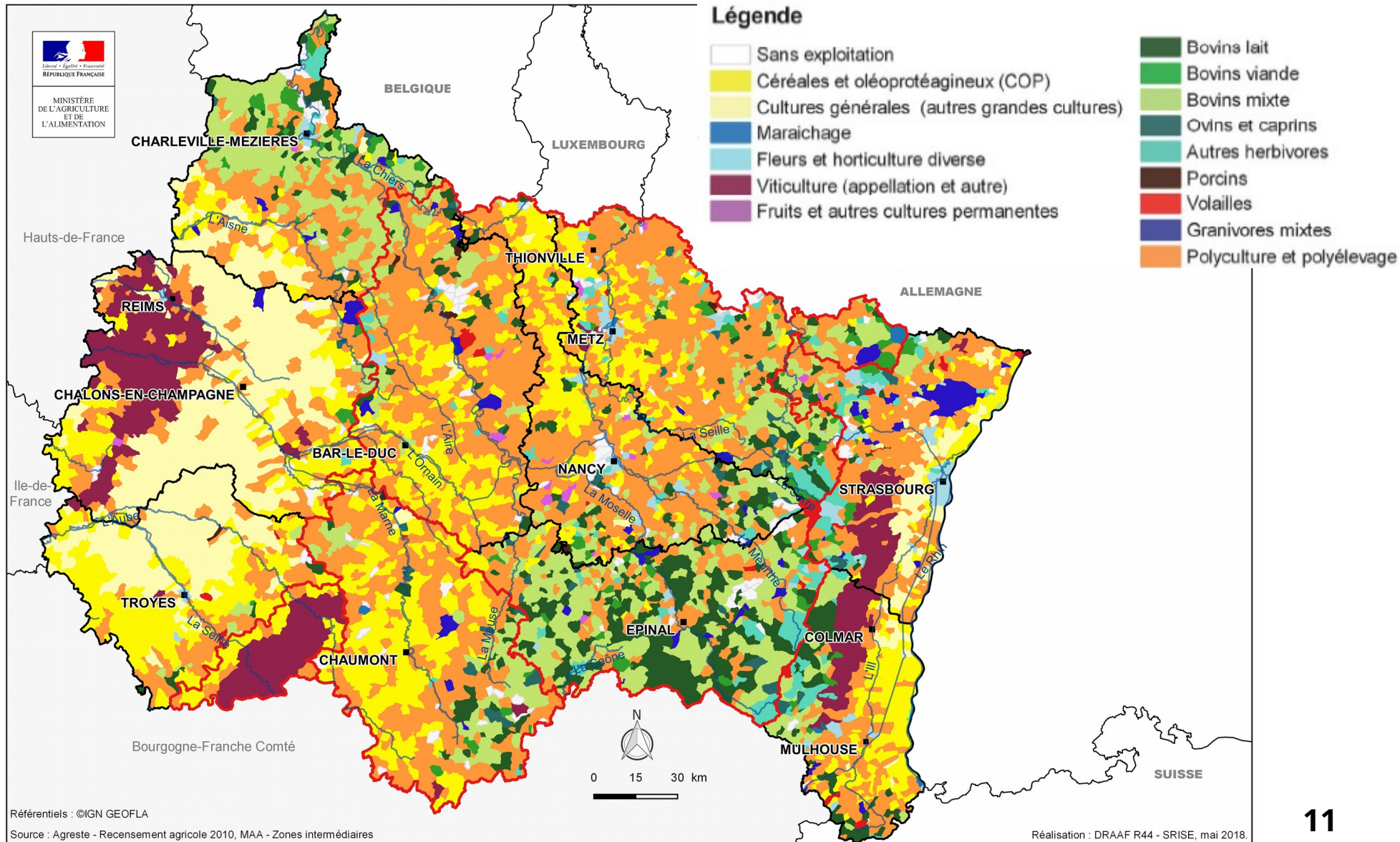
- alimentaire,
- d'alimentation animale,
- de matériaux biosourcés,
- d'énergies renouvelables.



En Grand Est, de nombreux atouts pour développer la méthanisation agricole

- Une agriculture diversifiée
 - Une ressource en biomasse importante
 - De nombreux gisements disponibles
 - Des possibilités de développement (notamment en Zones Intermédiaires)
- Des acteurs mobilisés
 - 83 d'unités de méthanisation
 - Engouement pour la méthanisation agricole

En Grand Est et zones intermédiaires



De nombreux enjeux (1/2)

- **Améliorer la connaissance de la ressource en biomasse valorisable en bioénergie**
 - Travaux cellule biomasse régionale (évaluation des plans approvisionnement de projets de méthanisation – Appel d’offres CRE)
 - SRB, ...
- **Concilier les différents usages et promouvoir une méthanisation agricole durable**
 - Respect des équilibres entre différentes filières
 - Valorisation de productions durables
 - Maintien de la teneur en matière organique des sols
 - Connaissances sur les émissions de gaz à effet de serre des installations de méthanisation pour mieux les réduire.
 - épandage du digestat selon de bonnes pratiques pour éviter les émissions d’ammoniac ou de protoxyde d’azote (pendillards, enfouisseurs,...).

De nombreux enjeux (2/2)

- **Développer la recherche et l'innovation**

- via notamment une offre technologique adaptée aux plus petites exploitations agricoles ; aux substrats plus « solides » (fumiers bovins)
- Via industrialisation de la filière des équipements de méthanisation agricole et rechercher la standardisation, pour réduire les coûts ;
- Améliorer la digestibilité des intrants ;
- Innover pour la transformation du digestat ;
- Etc..

→ feuille de route stratégique « méthanisation » de l'ADEME ;

- **Communiquer pour une appropriation et acceptabilité sociétale des unités de méthanisation agricole**

Actions de communication du MAA

- Mise à jour du site internet :
 - <http://agriculture.gouv.fr/la-methanisation-agricole-en-questions>
 - <http://agriculture.gouv.fr/les-chiffres-cles-de-la-methanisation-agricole>
 - <http://agriculture.gouv.fr/infographie-la-methanisation-agricole>